

*Les crédits*

L'Initiative de diversification de l'économie de l'Ouest font partie des mesures prises en ce sens.

La Planification de l'emploi et les programmes prévus dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre se font déjà sentir sur le marché de la main-d'oeuvre. J'ai confiance que nous obtiendrons également de bons résultats du projet de loi C-21 quand le Sénat se décidera à l'adopter.

Je remarque que la motion à l'étude aujourd'hui ne donne aucune définition du plein emploi. C'est compréhensible. Des organismes comme le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, qui tient beaucoup à voir un jour le plein emploi se réaliser, a déclaré:

Il était impossible d'en donner une définition qui fasse l'unanimité.

En effet, il a reconnu que définir le plein emploi était aussi compliqué que venir à bout du cube de Rubik.

Dans son dernier rapport sur l'emploi, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'Immigration prétend qu'un taux de chômage de 4 p. 100 pourrait être considéré comme le plein emploi. Nous estimons qu'il est irréaliste de fixer un taux cible de chômage, par exemple 4 p. 100, parce qu'il existe au Canada de grandes disparités régionales.

Le gouvernement ne peut pas, par une formule magique, restaurer les stocks de morue de l'Atlantique ou contraindre un constructeur d'automobiles à réinstaller une usine dans la péninsule gaspésienne où le chômage est particulièrement élevé. En outre, en raison de l'évolution du commerce et des modes de production dans une économie mondialisée comme jamais auparavant, le Canada, comme le reste des pays industrialisés, est confronté à des changements économiques rapides.

Il peut être trompeur de se fixer un pourcentage, par exemple 4 p. 100, comme objectif de plein emploi. En fait, un taux de chômage de 4 p. 100 ou moins peut même cacher de grandes disparités. Je donnerai comme exemple la situation des pays d'Europe de l'Est où le plein emploi, si l'on veut, était la norme.

Mais il n'est pas nécessaire d'aller en Europe de l'Est, il suffit de comparer le taux de chômage au Canada en 1967 et en 1988. En 1967, ce taux était de 3,8 p. 100 et, en 1988, de 7,8 p. 100. Une simple comparaison des deux pourcentages donnerait à penser que les Canadiens étaient mieux en 1967 qu'en 1988. Après tout, si nous nous en tenons strictement à la définition de plein emploi

donnée par le conseil consultatif, le but était atteint en 1967, avec un taux de chômage de 3,8 p. 100.

Un examen plus attentif des chiffres nous révèle cependant que tout n'était pas aussi merveilleux, surtout quand on compare le nombre des personnes qui avaient un emploi à temps plein à l'année pour ces deux années-là. En 1967, où régnait apparemment le plein emploi, 39 p. 100 de la population active a travaillé à temps plein toute l'année. En 1988, un bon 5 p. 100 de plus, soit 44 p. 100 de la population, occupait un emploi à temps plein toute l'année.

Comparons ce que cela a représenté en dollars pour les Canadiens, en ajustant la comparaison aux dollars de 1988 pour éviter toute confusion. En 1967, année où le taux de chômage correspondait au critère que le Conseil consultatif propose pour le plein emploi, 14 p. 100 des Canadiens gagnait un revenu annuel équivalant à 25 000 \$ ou plus. En 1988, lorsque le taux de chômage s'établissait à 7,8 p. 100, 25 p. 100 de la population, jeunes et adultes, en gagnait autant. Or, étions-nous plus près du plein emploi en 1967 ou en 1988?

Ce que je veux faire comprendre, c'est que le plein emploi est beaucoup plus compliqué que la motion ne le laisse entendre. Notre gouvernement croit souhaitable que l'emploi augmente. Nous croyons également que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour atteindre cet objectif. Nous croyons qu'il faut pour cela faire appel aux ressources et aux énergies des provinces, du secteur privé, des employeurs et des travailleurs.

Les résultats de notre gouvernement en matière de création d'emplois sont éloquentes. Depuis septembre 1984, près de 1,6 million d'emplois ont été créés, ce qui représente l'un des meilleurs résultats du monde industrialisé à cet égard. Près de 85 p. 100 de ces nouveaux emplois sont des emplois à temps plein.

Au cours de cette même période de six ans, le taux de chômage a diminué de 3,2 p. 100, passant de 11,6 p. 100 en septembre 1984 à 8,4 p. 100 cette année. Nous entendons faire encore mieux.

Nous avons récemment autorisé un nouveau plafond de 130 millions de dollars pour les accords de travail partagé en 1990. C'est deux fois plus que ce que nous affectons aux programmes de travail partagé en vertu du régime actuel de l'assurance-chômage. Les gens qui, autrement, auraient été mis à pied, pourront continuer de travailler. Ils resteront dans la population active et maintiendront leur compétence par le travail partagé.